

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 23 octobre 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la vente d'un terrain situé sur l'aérodrome de
Villefranche-Tarare à la société AQUILAIR

La société AQUILAIR AIRCRAFT, représentée par sa gérante Fanny RISE ou toute personne physique ou morale qui se substituera, se porte acquéreur d'un lot d'environ 3529 m² situé sur l'aérodrome de Villefranche-Tarare à Frontenas, cadastré section AB numéro 61 pour partie, moyennant le prix de vente de 47 € HT/m².

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- ⇒ pour céder à la société AQUILAIR AIRCRAFT, représentée par sa gérante Fanny RISE ou toute personne physique ou morale qui se substituera, un lot d'environ 3529 m² situé sur l'aérodrome de Villefranche-Tarare à Frontenas, cadastré section AB numéro 61 pour partie, moyennant le prix de vente de 47 € HT/m² ;
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 60
Votants : 97

Voix pour : 96
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Extrait certifié conforme
le 28 octobre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND



